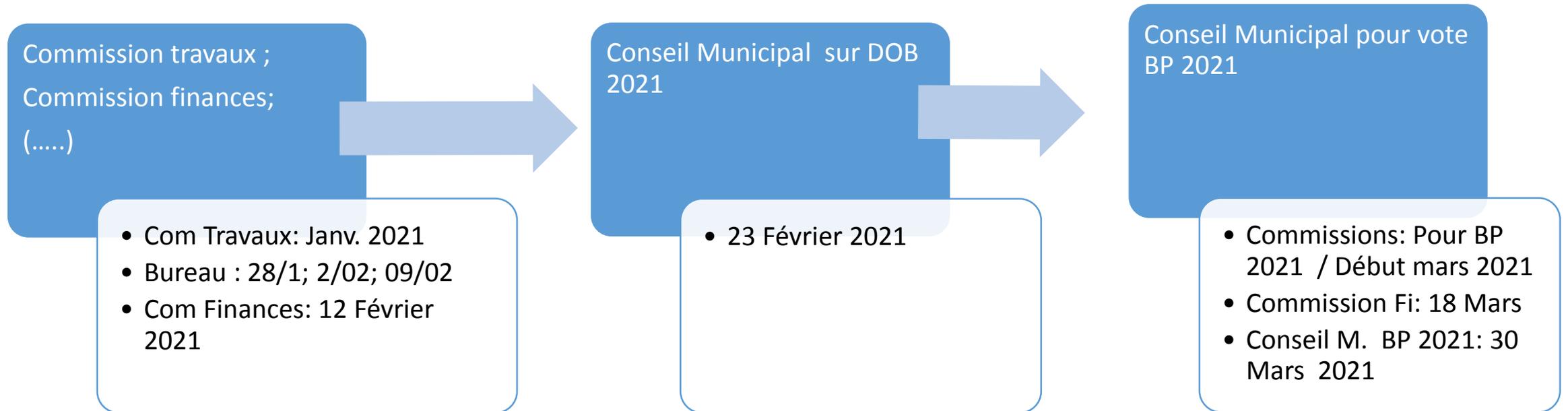




Rapport d'orientation  
budgétaire  
BP 2021

# Planning budgétaire DOB / BP 2021



# Calendrier Budget primitif 2021/ DOB 2021

## Rappel du cadre du DOB/ BP 2021 et calendrier retenu

- Calendrier de travail :
  - Préparation interne: 28 /1 ; 2/2 (17 h) ; 9/2 (18 h)
  - Commission finances: 12 Février 2021 (14 h)
  - CM/ Débat sur le DOB 2021: 23 Février 2021 (18h)
  - Préparation interne: *à déterminer*
  - Commission BP 2021: 18 Mars 2021 (9h)
  - CM/Vote du budget : 30 Mars 2021 (18h)

# Cadre juridique du DOB pour les collectivités territoriales

## Principes et contenu du DOB

**Les principes fixés par la Loi:** L'article 107 de la loi du 8 Août 2015 / Loi NOTRe a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget. Dans les 2 mois précédant le vote du budget.

**Il fait l'objet d'un débat dont une délibération fait état sans décision expresse. Le vote est celui du budget lui-même**

**Contenu du DOB:** est prévu un rapport sur:

- la situation financière de la collectivité et l'évolution des budgets de fonctionnement et d'investissement,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- l'évolution des taux de fiscalité locale,
- la structure et la gestion de la dette,
- les orientations budgétaires.

**Le ROB n'est pas qu'un document interne :** il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2

# Objectifs du DOB / ROB

## Principales informations contenues dans le rapport d'orientation budgétaire (ROB) :

### Évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement

- > Hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions
- > Principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI / CCCA à fiscalité propre

### Présentation des engagements pluriannuels:

- > Orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- > Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme. (AP / CP)

### Informations et analyses sur la structure et la gestion de l'encours de dette

- > perspectives pour le projet de budget.
- > Analyse des principaux ratios en solvabilité, épargne, CAF, désendettement (...)
- > Profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice du BP N+1.

# Calendrier théorique pour les Communes

## **31 décembre 2020: Clôture de l'exercice 2020**

Date limite pour adopter et transmettre les décisions modificatives permettant d'ajuster les crédits d'investissement pour régler les dépenses engagées avant le 31/12/20

**21 janvier 2021 (\*)**: Date limite pour adopter les décisions modificatives permettant d'ajuster les crédits de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31/12/20 et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections et entre les deux sections du budget 2021

**Débat d'orientation budgétaire**: doit être tenu dans les deux mois précédant le vote du budget

**15 avril 2021**: Date limite de vote du budget primitif 2021

**30 avril 2021 (\*)** Date limite de transmission au préfet du budget primitif 2021

**1er juin 2021 (\*)** Date limite de transmission à l'assemblée délibérante du compte de gestion 2020

**30 juin 2021** : Date limite de vote du compte administratif 2020

# Plan de présentation du DOB 2021

## Cadre du DOB et structure type du rapport (cf circulaire du Préfet et CGCT).

- Le contexte économique et financier des collectivités
  - Le contexte macro-économique et ses perspectives
  - Les marchés financiers et le recours à l'emprunt
  - Les dotations de l'Etat et leur évolution
- La loi de finances 2021 / PLF 2021
- Situation financière de la commune de Saint Valery en Caux
  - Soldes de gestion 2020 et ratios
  - Analyse de la section de fonctionnement et son évolution (dépenses de Personnel, subventions ...)
  - Analyse de la section d'investissement et son évolution (dette et R/Dépenses)
  - Etat de la dette et stratégie de désendettement
  - Stratégie fiscale
- Options stratégiques et investissements à prévoir sur les projets majeurs

# Contexte économique général

L'environnement économique pour les collectivités

# L'environnement économique pour les collectivités

## 1. Le contexte économique mondial et au sein de la zone euro

L'année 2020 est une année atypique marquée par une crise sanitaire internationale majeure et inédite par sa durée;

D'un point de vue mondial, le taux de croissance 2020 chute à un niveau historiquement bas en s'orientant sur une prévision **de -4,4%** d'après le FMI, soit un niveau jamais atteint depuis la grande dépression de 2008.

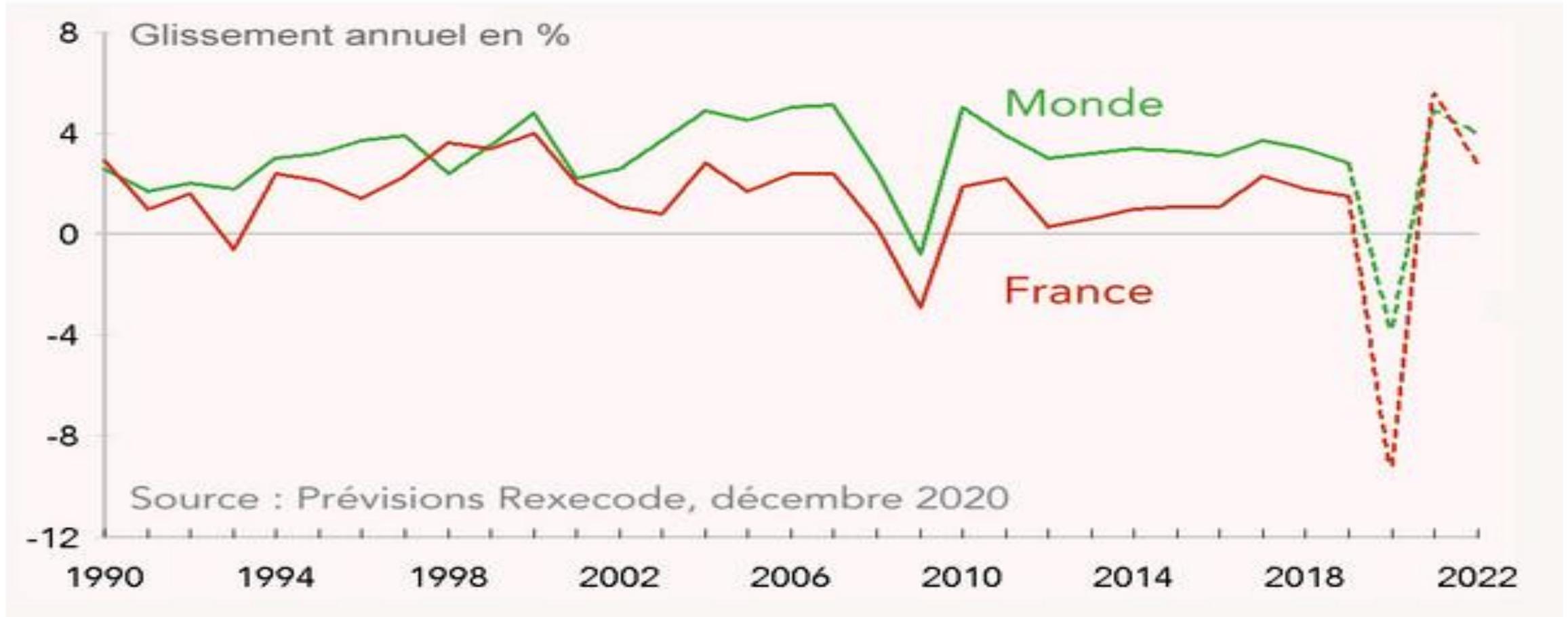
> **2020**: Dans le scénario « optimiste » du FMI et de la Commission Européenne du 6 mai 2020, les prévisions anticipaient une contraction record **de -7.5% de l'économie de l'UE** en 2020

> **2021**: Selon l'Organisation de Coopération et Développement Economiques (OCDE), le redressement de l'économie mondiale devrait s'accélérer au cours des deux prochaines années en reprise.

Le produit intérieur brut (PIB) mondial devrait retrouver fin 2021 son niveau de pré-pandémie avec une progression de 4,25 % en 2021 et de 3,75 % en 2022.

# Evolution de la croissance France et monde

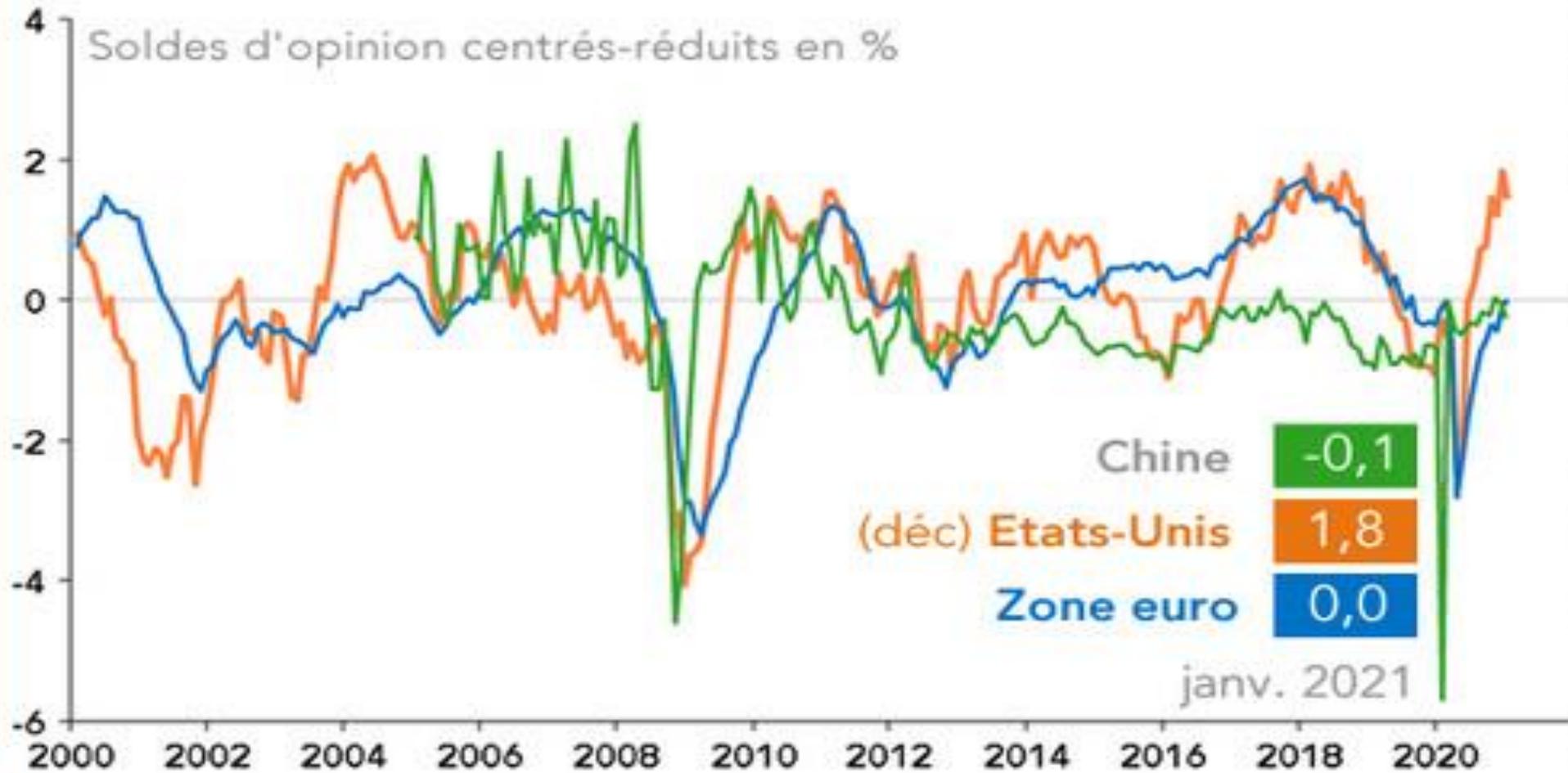
## Croissance du PIB en volume



# Degré de confiance dans l'industrie (Janv. 2021)

## Indicateurs synthétiques de confiance dans l'industrie

graphique de la semaine - Monde



Source : Commission européenne, ISM et NBS

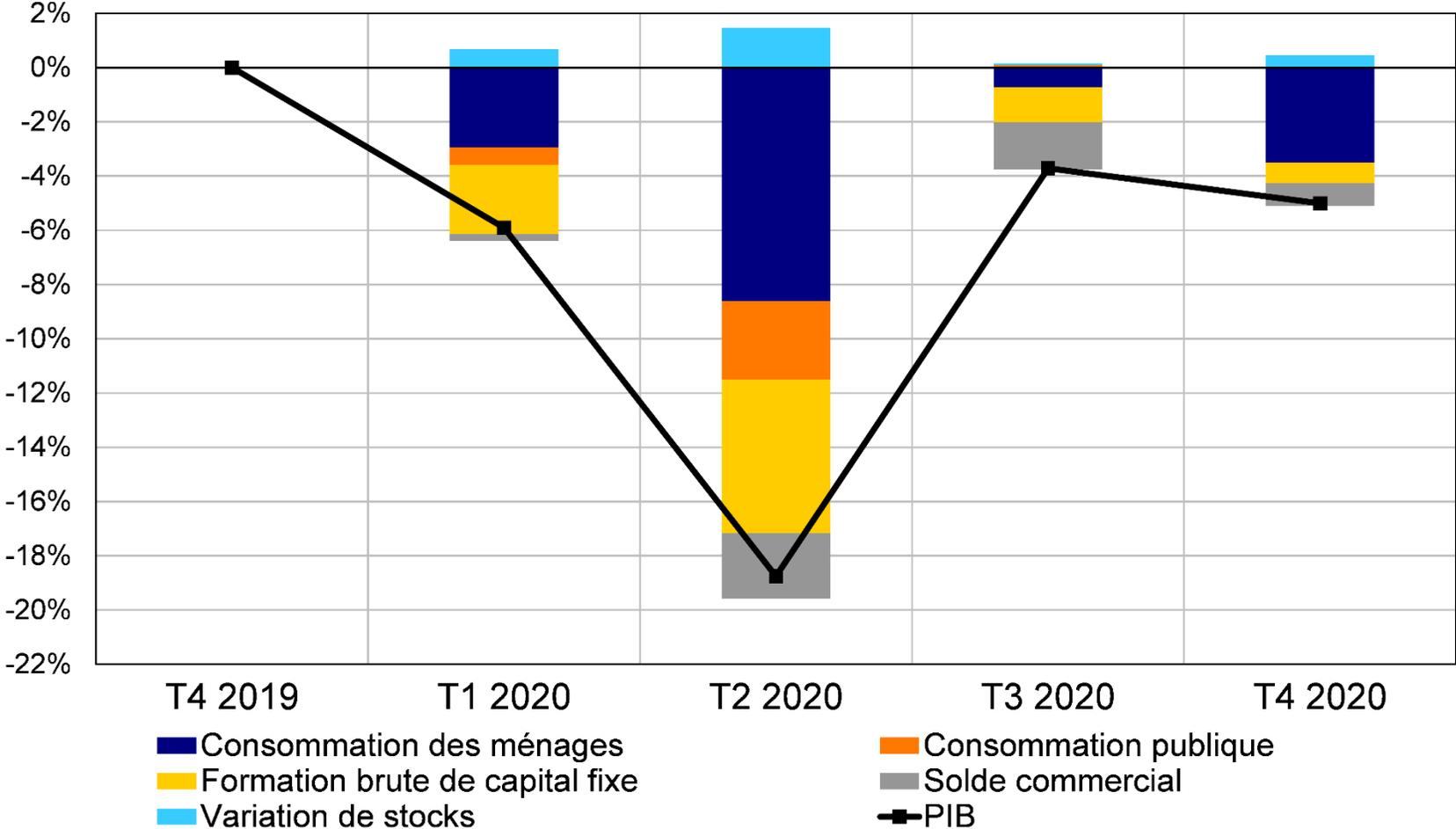
# L'environnement économique pour les collectivités

## 2. Le scénario macroéconomique de la France associé à la loi de finances 2021

- Les prévisions de croissance sont instables compte tenu de la situation sanitaire qui se prolonge:
  - > Elles dépendent du niveau de propagation du virus, de la résilience de l'économie et des mesures de soutien prises par l'Etat.
  - > Elles sont liées directement au rythme de vaccination en France !
- La récession attendue en France pour 2020 se situe à hauteur de – **8,3 %** pour les plus réalistes.
- Néanmoins le Projet de Loi de Finances (PLF) 2021 a été présenté avec **une hausse du PIB de + 8% pour 2021** correspondant à un rebond de croissance plus important que la moyenne de la zone euro mais ne compensant pas la récession de 2020.
- Le PLF a été bâti à l'automne 2020 sans avoir connaissance de la 3<sup>e</sup> vague.

# Impact de la baisse de croissance par secteur en France

**Contributions en niveau à l'écart de PIB par rapport au 4e trimestre 2019**



# Impact du COVID 19 sur les secteurs économiques

## **Des secteurs économiques touchés de façon inégale:**

- Dans l'**industrie**, les secteurs pharmaceutiques, la chimie, l'agroalimentaire, ont retrouvé des activités proches de l'avant-crise, les secteurs des transports, de l'automobile, la métallurgie sont en-deçà.
- Dans les **services marchands**, la restauration, l'hébergement ont une activité très faible, tandis que les secteurs de l'information et de la communication croissent.
- Le **secteur agricole** a bien résisté.

## **Les secteurs à faible productivité du travail ou à forte interactions sociales ont été les secteurs les plus touchés:**

- > Plus de 50% des entreprises des secteurs de l'hébergement-restauration et l'industrie du matériel de transport considèrent que leurs effectifs sont trop importants au regard de leurs activités. Les **PME** sont particulièrement touchées par la crise, comme les PME du secteur culture et événementiel.
  - > Les **soutiens aux entreprises** ont permis la **diminution des faillites** de 36% pour l'ensemble des entreprises et de 29% pour les PME par rapport à 2019.
- > Les **aides publiques (chômage partiel, fonds de solidarité, Prêt garanti par l'État...)** ont fortement **absorbé l'impact de la crise sanitaire** sur les entreprises.

# Evolution des prix en France sur 3 mois: hausse modérée

Indices des prix à la consommation (Évolutions annuelles (en %) ; base 100 : année 2015)

	Pondérations 2021 (p)	janvier 2020	décembre 2020	janvier 2021 (p)
Ensemble IPC*	10000	1,5	0,0	0,6
Alimentation	1795	2,0	1,0	1,0
- Produits frais	263	2,4	6,2	4,8
- Autre alimentation	1532	1,9	0,2	0,3
Tabac	247	14,4	12,5	12,7
Énergie	753	4,5	-7,0	-5,9
Produits manufacturés	2479	-0,3	-0,9	1,0
Services	4726	1,3	0,7	0,9
<b>Ensemble IPCH**</b>	<b>10000</b>	<b>1,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,8</b>

## Indices des prix à la consommation

•\*: indice des prix à la consommation

Évolutions annuelles (en %) ; base 100 : année 2015

•(p) données provisoires

•\*\*: indice des prix à la consommation harmonisé

# L'environnement économique pour les collectivités

## Le scénario macroéconomique de la France associé à la loi de finances 2021

### Dégradation nette des équilibres Macro classiques :

- ▶ un taux d'inflation prévisionnel de 0,7 % contre à peine + 0,5 % en 2020 selon le Gvt.
- ▶ un niveau de déficit public dégradé à -6,4 % mais qui s'améliore par rapport à 2020 (-11 %) ;
- ▶ un taux d'endettement (Dette/PIB) proche de 120 % du PIB en 2020 pour redescendre à 116 % en 2021 (2 600 Mds d'€). Sous l'effet de la crise sanitaire, l'endettement augmente de 15 %
- ▶ Un taux de chômage inquiétant en dépit du dispositif d'activité partielle: coût pour 2020 estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021.

Ce taux devrait culminer au dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer vers 8 % la fin 2021.

➤ Par ailleurs, la crise laissera son empreinte sur les bilans des entreprises qui hésiteront à investir et à embaucher. De ce fait, il est à craindre une augmentation du chômage malgré les mesures prises par l'Etat en 2020 et 2021 et le plan de relance.

> Globalement, les finances publiques seront mises à mal par un effet de ciseaux entre des dépenses qui augmentent plus vite que les recettes, notamment fiscales, en raison de la conjoncture économique.

# Principales mesures du PLF 2021

Synthèse des mesures pour les entreprises et les collectivités

# Principales mesures du PLF 2021

## Dispositions budgétaires et fiscales de la Loi de Finances pour 2021

### Choisir une croissance verte

- La priorité du Gouvernement est donnée à la rénovation énergétique des logements avec le dispositif « MaPrimRénov » mais également à la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés ;
  - > Le plan de relance consacre 4 Md€ à la rénovation énergétique dont 1Md€ au bloc communal. Soutien direct aux bâtiments publics communaux
- Favoriser la mobilité verte par l'achat de véhicules propres et le développement des énergies renouvelables dans les transports ;
- Accélération du plan vélo ; soutien à l'économie circulaire ; ....
- Présenté en même temps que le PLF pour 2021, le Gouvernement dévoile donc ici le premier « budget vert », une première mondiale. ) permettant d'évaluer la comptabilité du budget aux engagements de la France, en particulier **l'accord de Paris**.

# Principales mesures du PLF 2021

## Mesures spécifiques aux entreprises : Plan de relance 2021

**Un plan de 100 milliards d'euros dont 5,2 milliards à destination des collectivités à travers « France Relance » qui comprend :**

- Les mesures de garanties des recettes via la clause de sauvegarde mise en place dans le cadre de la troisième loi de finances rectificative pour 2020.
- Le soutien direct à l'investissement local notamment à travers une augmentation de l'enveloppe de la DSIL (+1 Mds)
- Le projet de loi de finances pour 2021 apporte un soutien aux entreprises avec la baisse des impôts de production (CVAE/CFE et TF) qui sera compensée en stock et en dynamique pour le bloc communal.
- Prise en charge du chômage partiel

# Principales mesures du PLF 2021

## **Mesures spécifiques aux entreprises : Renforcer la compétitivité des entreprises**

### **Mesures particulières (mais récurrentes)**

- Soutien à l'export ;
- Renforcement des fonds propres et financement des entreprises ; ....
- Soutenir l'emploi et les compétences et garantir la cohésion sociale et territoriale
- Activité partielle de droit commun ou de longue durée et ainsi prévenir les licenciements économiques ;
- Aide aux employeurs de contrats de professionnalisation et d'apprentissage : Le coût total de ces aides est de 2 Md€, dont 1.4 Md€ en 2021, correspondant à l'embauche de 283 000 apprentis et 110 000 contrats de professionnalisation.
- Aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans (attribuée aux entreprises quels que soient leur taille) ;

# Stratégie économique de l'Etat vers les collectivités et PLF 2021

Synthèse des mesures pour les collectivités

# Stratégie économique de l'Etat vers les collectivités et PLF 2021

## **Présentation générale du PLF 2021: Poursuite d'une logique partenariale avec les collectivités locales**

- Comme l'indique l'article 13 de la LPFP 2018-2022 : « Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées ».
- Le PLF pour 2021 confirme le souhait du gouvernement de reprendre les contrats de Cahors

A ce jour, 321 collectivités dont les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) du budget principal sont supérieures à 60M€ entrent dans le champ de la contractualisation.

- **Pour autant, selon l'art 13 et même sans l'obligation de contractualiser avec l'Etat, les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter dans le débat d'orientation budgétaire des objectifs qui suivent la trajectoire nationale :**
  - > **Un objectif d'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement limité à +1.2% ;**
  - > **Un objectif d'amélioration du besoin de financement.**
- **Par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et en introduisant un dispositif d'encadrement du ratio d'endettement, l'État entend optimiser le niveau d'autofinancement des collectivités territoriales et s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par les collectivités.**

# Stratégie économique de l'Etat vers les collectivités et PLF 2021

## Les principales mesures du PLF 2021 concernant les collectivités locales

### 1. Coût du COVID 19 pour les collectivités

- Les entités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances par la crise. L'impact pourrait être de 20 milliards d'euros sur trois ans,
  - > 1 mois de confinement équivaut à un point de croissance globalement et 2 Mds de perte de PIB
  - > à comparer à des dépenses de fonctionnement proches de 700 milliards d'euros

Il convient de rappeler que les collectivités locales sont le premier investisseur public. Elles réalisent près de 70 % de l'investissement public civil.

### 2. Les concours financiers

- L'ensemble des transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales a atteint 104,4 milliards d'euros dans le PLF 2021 à périmètre courant, en baisse de 13 milliards d'euros par rapport à la loi de finances initiale (LFI) 2020.
- Cette diminution est principalement liée à la suppression des dégrèvements de TH, puisqu'en 2021 le produit de la TH est affecté au budget de l'Etat
- Baisse compensée par de nouvelles ressources fiscales (transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties et abondement via le « coefficient correcteur »).

# Stratégie économique de l'Etat vers les collectivités et PLF 2021

## Les principales mesures du PLF 2021 concernant les collectivités locales

### 3. Contributions de l'Etat

- (1) La péréquation verticale: La Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation de Solidarité Rurale sont revalorisées chacune de 90 M€. La dotation d'intercommunalité est abondée de 30 M€
- (2) La péréquation horizontale : L'enveloppe globale du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) sera maintenue à 1 milliard d'euros.
- (3) Les variables d'ajustement: Elles seront minorées à hauteur de 50 M€ pour compenser une partie des hausses constatées au sein de l'enveloppe normée. Les communes seront épargnées par l'écrêtement des variables d'ajustement. Le montant est en diminution par rapport aux années antérieures avec 120 M€ pour 2020 et 159 M€ en 2019.

### 4. Les Dotations de soutien à l'investissement local

Les dotations sont maintenues au niveau de 2020 et s'élèvent à **1,8 milliard d'euros**. Elles se composent de :

- la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : 570 M€ ;
- la Dotation de la Politique de la Ville (DPV) : 150 M€ ;
- la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) : 1 046 M€.

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) qui est la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement devrait progresser de 546 M€ par rapport à 2020, soit au total 6,5 milliards d'euros pour 2021.

Après deux reports de la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA, elle se fera progressivement sur 3 ans. En 2021, pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même de la dépense ; en 2022 ou en 2023 respectivement pour celles avec un ou deux ans de décalage, c'est-à-dire en N+1 et N+2. Pour rappel, le taux de FCTVA est de 16,404 % sur le TTC

# Stratégie économique de l'Etat vers les collectivités et PLF 2021

## Les principales mesures budgétaires et fiscales de la Loi de Finances pour 2021

### 5. La DGF du bloc communal: Gel de la DGF:

- Malgré la crise qui touche les finances publiques, la dotation globale de fonctionnement (DGF) reste stable avec un montant **de 26,756 milliards** d'euros.
- La Dotation globale de fonctionnement (DGF) reste ainsi gelée avec 18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les départements. A l'intérieur de cette enveloppe, la progression de la péréquation se poursuit avec + 180 M€ pour les communes, de 30 M€ pour les EPCI notamment.

### 6. Les autres incidences du PLF 2021 sur le bloc communal :

- Nationalisation des taxes locales sur l'électricité qui entraînera la suppression de ce pouvoir fiscal et la perception d'un nouveau produit pour les communes qui n'avaient pas institué cette taxe.
- Maintien du principe de neutralité de la réforme de la taxe d'habitation
- Soutien à l'investissement local reconduit (9,5 Milliards en 2021)

# Stratégie économique de l'Etat vers les collectivités et PLF 2021

## Les principales mesures du PLF 2021 concernant les collectivités locales

### **7. Exonération du foncier pour les nouveaux locaux :**

Pour rappel, la loi de finances 2020 avait enlevé la possibilité donnée aux communes de supprimer l'exonération temporaire de deux ans pour les constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions d'immeubles à usage d'habitation.

L'article 1383 du Code Général des Impôts offre désormais uniquement la possibilité pour les communes de limiter cette exonération de 40 à 90 % de la base imposable mais seulement à partir de 2022.

En 2021 les nouveaux locaux venant en imposition seront exonérés de foncier.

**8. Taxe d'aménagement:** En termes de fiscalité, le projet de loi intègre également un assouplissement des critères concernant la taxe d'aménagement permettant aux communes et intercommunalités de majorer le taux de cette taxe dans certains secteurs.

# Stratégie économique de l'Etat vers les collectivités et PLF 2021

## 9. Réforme de la gestion des taxes d'urbanisme (article 44)

- Le PLF 2021 pose le cadre d'un transfert de la gestion des taxes d'urbanisme des Directions Départementales des Territoires (DDT) à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).
- Les taxes concernées sont:
  - > la taxe d'aménagement perçue par les collectivités locales,
  - > la composante « logement » de la redevance pour archéologie perçue par l'Etat et
  - > la taxe pour création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage affectée à la région Île-de-France.
- Le dispositif a pour objectif de décaler l'exigibilité de la taxe d'aménagement à l'achèvement des travaux soumis à autorisation, afin de fusionner les obligations déclaratives et réduire les tâches de gestion à faible valeur ajoutée.

# PLF 2021: en synthèse pour les collectivités

## **10. Le « filet de sécurité » reconduit:**

- Le PLF prévoit en effet 250 M€ au titre de la seconde annuité du « filet de sécurité » sur les recettes fiscales du bloc communal,

## **11. Aide à la rénovation énergétique :**

- 650 millions d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du bloc communal sur un total de 950 M/€;
- Modalités à préciser courant 2021.

# Stratégie économique de l'Etat vers les collectivités et PLF 2021

## Les principales mesures du PLF 2021 concernant les collectivités locales

### 12. Les mesures fiscales

#### Le maintien du calendrier initial de la taxe d'habitation (TH)

- La loi de finances pour 2020 prévoyait pour le bloc communal à partir de 2021 une suppression du produit de la TH sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes.
  - > En 2020, 80 % des ménages ne paient d'ores et déjà plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20 % des ménages qui restent assujettis à cet impôt, bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022.
  - > Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.
- En compensation de la suppression de la TH, les communes et EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) percevront respectivement la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties et une fraction de TVA.

# La suppression de la taxe d'habitation

## Mécanisme de suppression de la taxe d'habitation (rappel)

- Pour supprimer la TH, une exonération progressive est mise en place pour les 20 % de ménages encore soumis à son paiement.
- La suppression totale de TH sur les résidences principales n'intervient qu'à compter de 2023 mais la réforme fiscale est mise en œuvre dès 2021.
- Suppression de la TH perçue par les communes et compensée en théorie par l'Etat.
  - > 2018 à 2020 Dégrèvement progressif pour 80 % des ménages
    - -30 % en 2018
    - -65 % en 2019
    - -100 % en 2020
  - > 2021 à 2022 Exonération progressive pour les ménages restant
    - -30 % en 2021 -65 % en 2022
  - > A compter de 2023: Suppression de la TH

# Concours financiers de l'Etat identiques pour 2021:

LIGNES D'INTER-VENTION	1/Prélèvements sur recettes: 40,9 Mds/ €	2/Mission RCT: 3,8 Mds/ €		3/TVA des régions: 4,4 Mds/ €	
	<b>DGF :</b> 26,802	<b>DGD</b>	1,546	<b>TVA des REGIONS :</b>	4,4
	<b>FCTVA:</b> 6,000	<b>DETR</b>	1,046		
	<b>DCRTP:</b> 2,932	<b>DSIL</b>	0,570		
	<b>Compensation des exonérations fiscales:</b> 2,43	<b>DGE Départements</b>	0,212		
<b>Pour mémoire :</b>	<b>2021: 49,1</b> <b>2020 : 49,1</b> <b>2019 : 48,8</b>				

# Situation financière de la commune de Saint-Valery-en-Caux

Analyse des indicateurs clefs de la Commune

# Les ressources fiscales de Saint Valery en Caux

- Hausse des taux et des ressources (2020) Source DGFIP

2020	Taux	Produit (en €)	Charge par Hab. (INSEE 4167 hab)	Moyenne de la strate ( taux ; produit /Hab)	
<b>TH</b>	Figé 7,69	361 430	86,74	17,02	242
<b>TFB</b>	11,76	668 556	160,44	14,86	220
<b>TFNB</b>	28,89	20 945	5,03	49,41	12

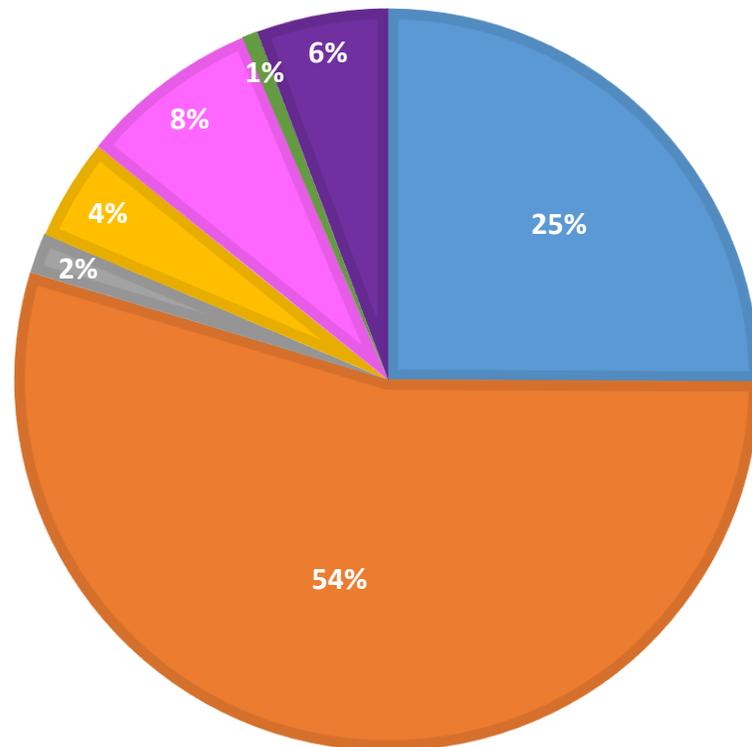
# Dépenses et recettes du budget principal Fonct. 2020

DÉPENSES	Prévu 2020	Réalisé 2020	RECETTES	Prévu 2020	Réalisé 2020
Charges à caractère général	1 487 391,70€	1 291 978,14 €	Résultat de fonct. Reporté	259 016,12 €	259 016,12 €
Charges de personnel	2 923 843 €	2 810 578,13 €	Atténuation de charges	87 000 €	90 497,37 €
Atténuations de produits	92 283 €	91 161 €	Opérations d'ordre	2 187,57 €	2 187,57 €
Virement section inv.	- €	- €	Revenus des services	353 172,50 €	357 297,73 €
Opérations d'ordre	226 717,59 €	226 717,59 €	Impôts et taxes	3 069 821 €	3 219 006,52 €
Charges de gestion courante	414 745,60 €	402 697,10 €	Dotations, Subventions, Participations	1 361 509,29 €	1 425 501,14 €
Charges financières	35 759,59 €	35 084,51 €	Autres produits de gestion courante	331 500 €	356 580,41 €
Charges exceptionnelles	292 125 €	292 125 €	Produits financiers	279 €	- €
Provision	- €	- €	Produits exceptionnels	8 380 €	35 267,38 €
			Reprise sur amort, et provisions	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>5 472 865,48 €</b>	<b>5 150 341,47 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 472 865,48 €</b>	<b>5 744 835,24 €</b>
			<b>Résultat hors excédent</b>		<b>+ 335 996,65€</b>
			<b>Résultat avec excédent reporté</b>		<b>+ 595 012,77 €</b>

# Analyse du budget de fonctionnement 2020

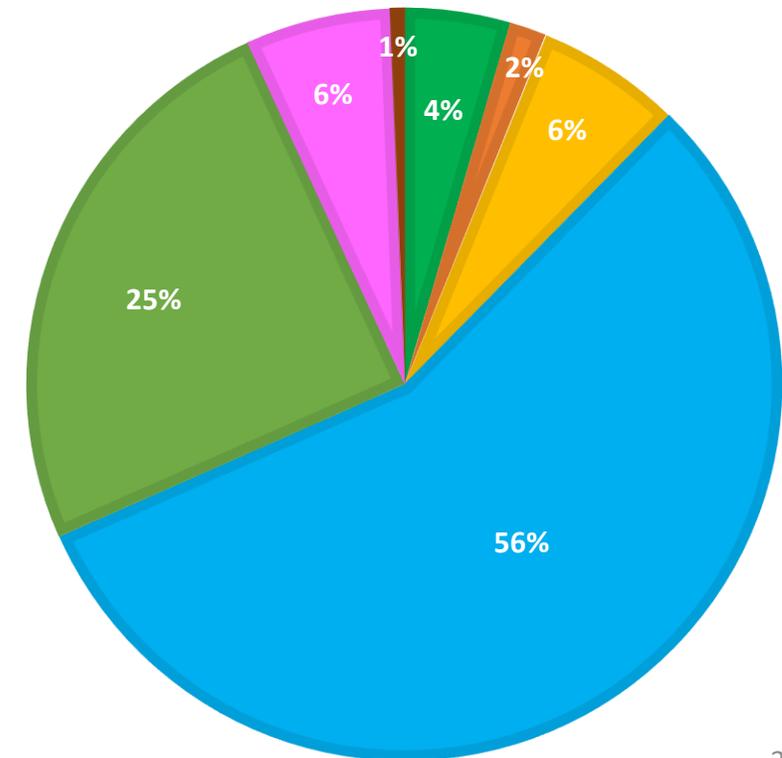
## DÉPENSES

- Charges à caractère général
- Attenuations de produits
- Charges de gestion courante
- Charges exceptionnelles
- Charges de personnel
- Opérations d'ordre
- Charges financières

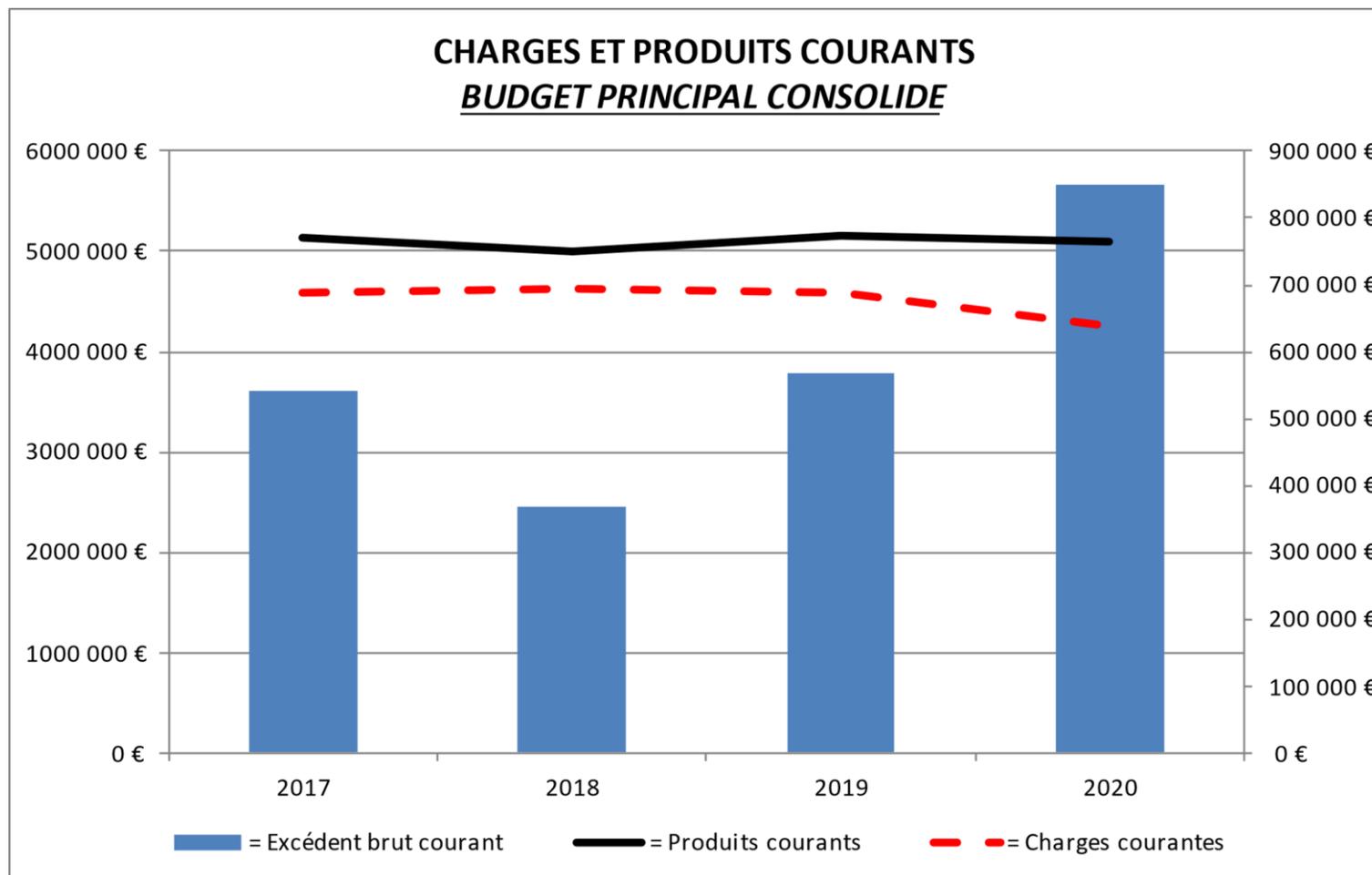


## RECETTES

- Résultat de fonctionnement reporté
- Opérations d'ordre
- Impôts et taxes
- Autres produits de gestion courante
- Atténuation de charges
- Revenus des services
- Dotations, Subventions, Participations
- Produits exceptionnels

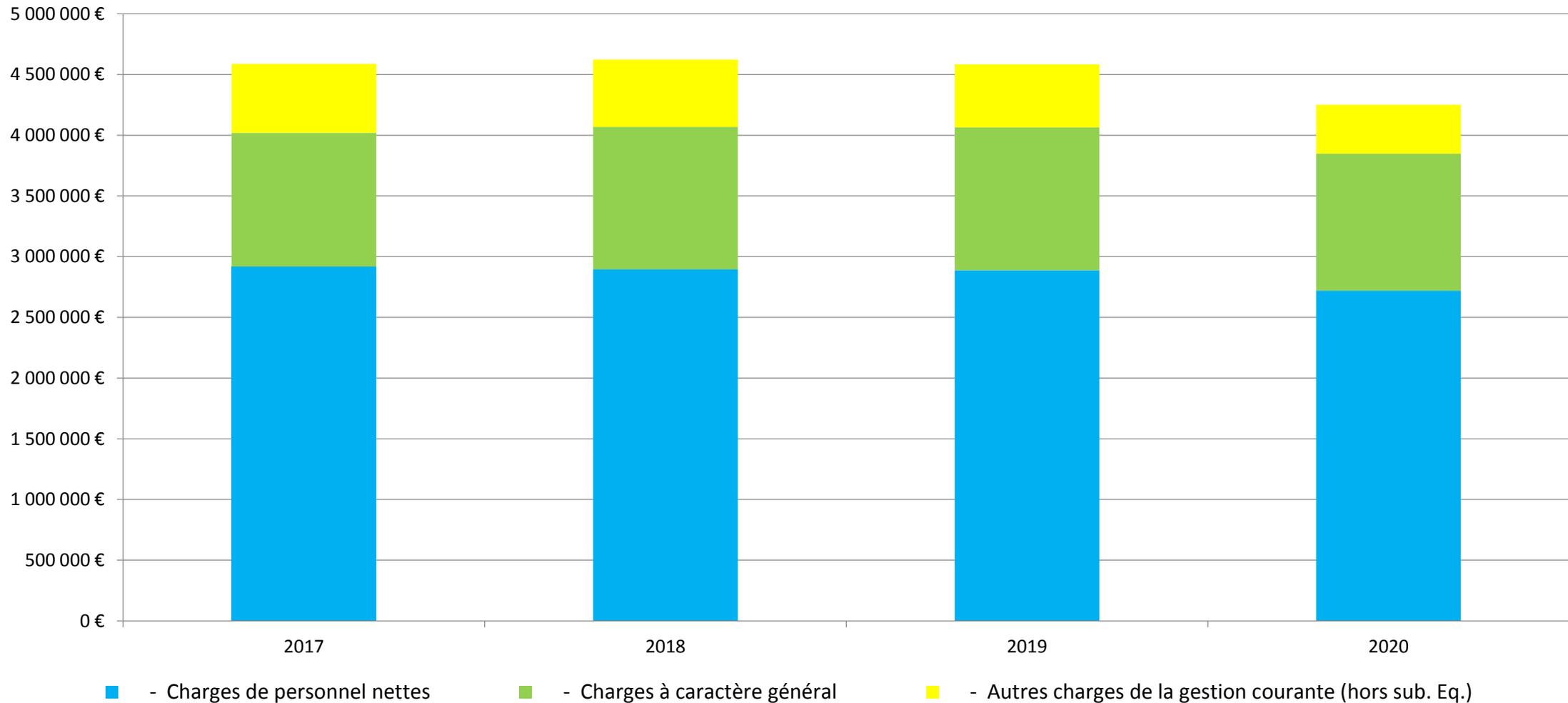


# Evolution des charges et produits / BP



# Structure des charges courantes (fonctionnement)

## BUDGET PRINCIPAL CONSOLIDE



# Ratios d'évolution des dépenses du budget

(données par habitant)

RATIOS	2017	2018	2019	2020	Ratios/Hab strate (2019)
Population INSEE	4 385	4 361	4261	4167	/
Dépenses réelles de fonctionnement	1 228 €	1 295 €	1 283 €	1165 €	1285
Charges à caractère général	294 €	316 €	328 €	310 €	353
Charges de personnel	690 €	670 €	704 €	674 €	529
Autres charges de Gestion courante	129 €	127 €	121 €	96 €	
Annuité de la dette (capital + intérêts)	36 €	39 €	49 €	170 €	112
Produit des impôts locaux (hors dotation, DGF ...)	403 €	390 €	406 €	410 €	719
Dotations et participations (chap 74)	498 €	315 €	324 €	342 €	-
Dépenses d'équipement	294 €	306 €	525 €		465

# Ratios d'évolution des dépenses du budget: enseignements

## Améliorations à poursuivre:

- Limitation favorable et constante des charges de fonctionnement
- Réduction progressive des charges de personnel
- Action sur le produit des impôts

## Les constats à améliorer:

- Charge de la dette très lourde sur 2020, même si limitée à une année
- Maintien du niveau d'investissement : maximiser les amortissements

# Dépenses / Recettes en Invest. du budget principal 2020

Nature des dépenses principales en Invest.	2020 Prévu BP	2020 Réalisé	Résultat
Dépenses (avec opérations d'ordre)	4 060 213,56 €	2 154 931, 41€	
Recettes (avec opérations d'ordre)	4 060 213,56 €	2 371 555,57 €	+ 216 624,16 €

# Gestion de la dette

Dette, charge d'emprunt , CAF,

# Etat de la Dette (au 01/01/2021)

Objet de la dépense	Capital restant dû au 01/01/21	Type de contrat	Annuités pour l'exercice 2021	Intérêts	Capital	ICNE de l'exercice
EMPRUNT GLOBALISE 2010 1ERE TRANCHE - Rest. des Cantines scolaires -Vitraux de la Chapelle - Front de mer	202 599,76 €	Fixe – taux 3,10%	43 945,88 €	5 921,14 €	38 024,74 €	240,92 €
EMPRUNT GLOBALISE 2010 - 2EME TRANCHE - Front de mer (ECHEANCE 2026)	370 222,69 €	Fixe – taux 3,10 %	73 564,19 €	10 901,79 €	62 662,40 €	2 065,78 €
EMPRUNT MAISON MEDICALE 2018 (ECHEANCE 2038)	710 000,00 €	Fixe – taux 1,62 %	51 259,00 €	11 259,00 €	40 000,00 €	1 809,00 €
EMPRUNT A COURT TERME - PREFINANCEMENT SUBVENTIONS MSP 2019 (ECHEANCE 2021)	1 316 479,20 €	Fixe/In fine	1 319 243,80 €	2 764,60 €	1 316 479,10 €	Non défini (selon les remboursements anticipés)
<b>TOTAL</b>	<b>2 599 301,65 €</b>		<b>1 488 012,87 €</b>	<b>30 846,53 €</b>	<b>1 457 166,34 €</b>	<b>4 115,70 €</b>

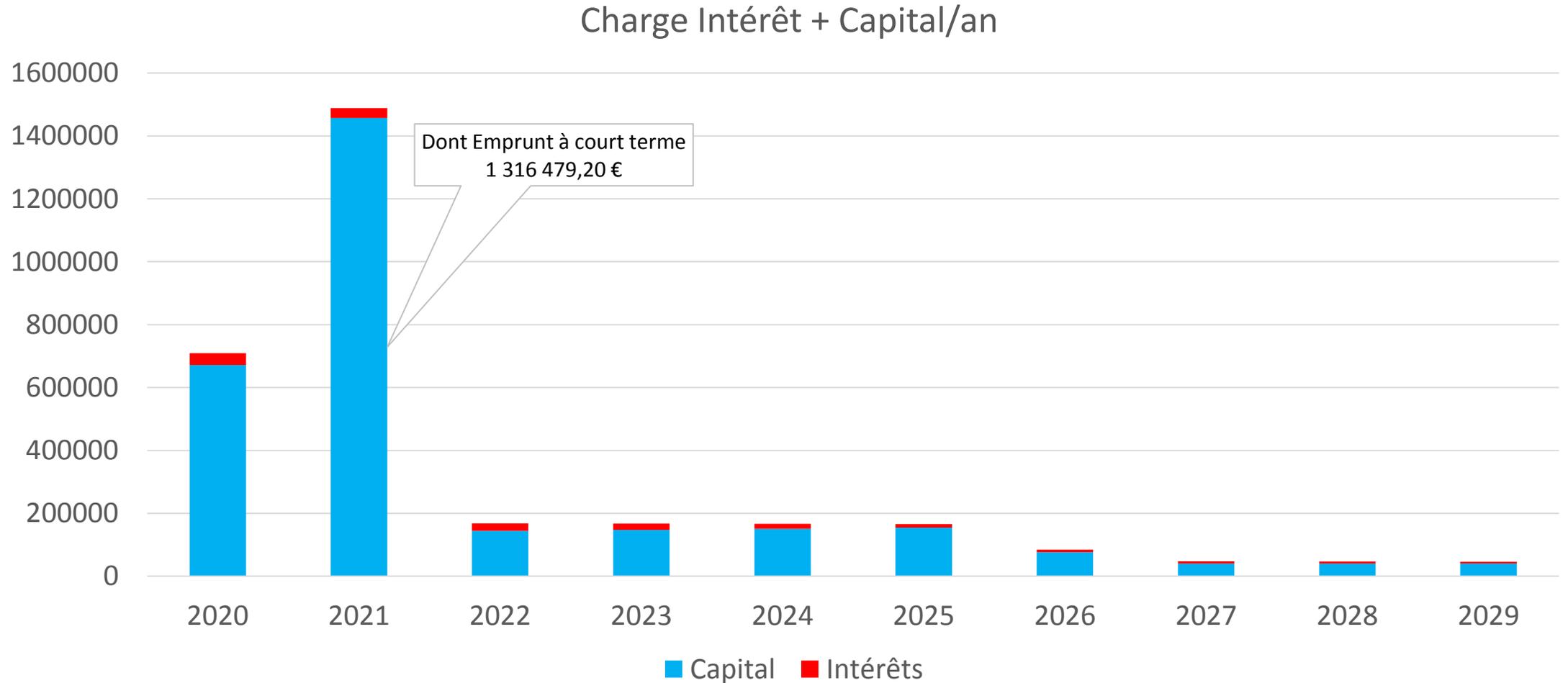
	Montant	Population 2020	En euros par habitant	Moyenne strate par habitant
CRD au 01/01/21 avec emprunt CT	2 599 301,65 €	4 167	623,78 €	899,00 €
CRD au 01/01/21 sans emprunt CT	1 282 822,45 €	4 167	307,85 €	899,00 €

# Charge d'emprunt (budget principal)

Annuités	2020	2021 *	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Total budget principal	708 847,63€	1 488 012 €	168 121,08 €	167 473 €	166 825 €	166 177, €	84 801,08 €	47 371 €	46 723€	46 075€
Capital	671 066,83€	1 457 166 €	143 889,29 €	147 193 €	150 580 €	154 119 €	76 352,66 €	40 000€	40 000€	40 000€
Intérêts	37 780,80€	30 846 €	24 231,79 €	20 279 €	16 244 €	12 057 €	8 448,42 €	7 371 €	6 723 €	6 075 €

\* **!/\** Année 2021: Montant avec Emprunt à court terme à rembourser (avance de subventions) de 1 316 479,20 € sinon capital à amortir de 140 687,14 €

# Charge d'emprunt annualisée (budget principal)



# Analyse de la dette en synthèse: chiffres clefs

⇒ Perspectives d'évolution de la dette communale

	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31/12	1 634 751,92 €	3 270 368,46 €	2 599 301,65 €
Montant emprunté	800 000,00 €	1 809 412,00 €	0,00 €
Annuité en capital de la dette	139 539,47 €	173 795,44 €	671 066,83 €
Intérêts de la dette	33 254,20 €	38 313,21 €	37 780,80 €
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	5 589 897,49 €	5 906 879,66 €	5 484 150,55 €
Taux d'endettement (encours dette/RRF)	29,20 %	55,40 %	47,40 %
Charge de la dette (annuité dette/RRF)	2,5 %	2,9 %	12,24 %
<b>Epargne brute</b>	<b>17 713 €</b>	<b>303 121 €</b>	<b>560 527 €</b>
Capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) en années.	92,29	10,79	<b>4,64</b>

# Ratios d'analyse financière: comparaison

	2018	2019	2020	Ratio strate
Population INSEE	4361	4261	4167	-
Encours de la dette ( encours / population )	374,86 €	767,51 €	623,78 €	899 €
Annuité en capital / population	32 €	40,79 €	161,04 €	112 €
Intérêts de la dette/ population	7,62€	8,99€	9,07 €	
Charge de la dette (capital restant dû année N /RRF) <b>AVEC EMPRUNT A COURT TERME 2020</b>	2,5 %	2,9%	12,24%	74 % (?)
Charge de la dette (capital restant dû année N /RRF) <b>SANS EMPRUNT A COURT TERME 2020</b>	Identique	Identique	3,25 %	
Nb. d'années d'épargne brute pour remboursement de la dette (encours dette/ Epargne brute )	92,29	10,79	4,64	OK si < 11 ans Pb. Si > 15 ans

# Ratios d'analyse financière (budget principal)

	2018	2019	2020	2020 Sans emprunt	Ratio strate (2019)
<b>Population INSEE</b>	4361	4261	4167	4167	-
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	240	133	204	204	307
<b>CAF Brute</b>	-9	71	134	134	277
<b>CAF nette des emprunts</b>	-41	30			188
<b>Epargne brute</b>	17 713 €	71 (303 121 €)	134 (560 008 €)	134 (560 008 €)	150 (600 000 €)
<b>Epargne nette</b>			-110 540€	381 874 €	> 0 !
<b>Encours des dettes bancaires</b>	392	785	623 (2 599 301)		870
<b>Annuité de la dette (i + K)</b>	221	50	357 (1 488 012)		112

# Analyse des SIG 2020 et de la dette: en synthèse

## Une capacité de désendettement favorable

- > Par la réduction des charges de fonctionnement et des charges de personnel
- > Par une charge de dette/ Hab favorable (encours < strate)
- > par une épargne brute supérieure à la strate
- > par une capacité de désendettement de 4,64 ans bien inférieure au seuil critique (10 ans)

## Mais une capacité d'autofinancement / CAF encore insuffisante

- > Charges de structures encore trop élevées: CAF insuffisante
- > Difficulté temporaire du fait d'une épargne nette négative car emprunt sur la seule année 2020.

# Soldes intermédiaires de gestion

## BUDGET CONSOLIDE VILLE

MAJ du 11/02/2021	Tableau des soldes de fonctionnement				
	2017	2018	2019	2020	2020 Sans Emprunt CT
+ Produits fiscaux nets	3 195 400 €	3 084 462 €	3 133 279 €	3 127 846 €	3 127 327 €
+ Dotations et subventions	1 417 550 €	1 375 447 €	1 380 901 €	1 425 501 €	1 425 501 €
+ Produits d'exploitation et autres (hors sub. Eq.)	514 607 €	531 274 €	637 751 €	550 761 €	550 761 €
<b>= Produits courants</b>	<b>5 127 557 €</b>	<b>4 991 183 €</b>	<b>5 151 931 €</b>	<b>5 104 108 €</b>	<b>5 103 589 €</b>
- Charges de personnel nettes	2 919 013 €	2 896 444 €	2 889 173 €	2 720 081 €	2 720 081 €
- Charges à caractère général	1 101 547 €	1 172 449 €	1 176 225 €	1 128 861 €	1 128 861 €
- Autres charges de la gestion courante (hors sub. Eq.)	566 466 €	554 866 €	517 834 €	402 697 €	402 697 €
<b>= Charges courantes</b>	<b>4 587 025 €</b>	<b>4 623 758 €</b>	<b>4 583 232 €</b>	<b>4 251 639 €</b>	<b>4 251 639 €</b>
<b>= Excédent brut courant</b>	<b>540 532 €</b>	<b>367 425 €</b>	<b>568 699 €</b>	<b>852 469 €</b>	<b>851 950 €</b>
+ Produits exceptionnels larges*	219 602 €	77 087 €	66 163 €	35 267 €	35 267 €
- Charges exceptionnelles larges	382 020 €	390 390 €	293 209 €	292 125 €	292 125 €
<b>= Epargne de gestion</b>	<b>378 114 €</b>	<b>54 121 €</b>	<b>341 653 €</b>	<b>595 611 €</b>	<b>595 092 €</b>
- Charges financières nettes des intérêts récupérables	32 628 €	36 408 €	38 531 €	35 085 €	35 085 €
<b>= Epargne brute</b>	<b>345 485 €</b>	<b>17 713 €</b>	<b>303 121 €</b>	<b>560 527 €</b>	<b>560 008 €</b>
<i>Amortissements nets à couvrir par l'épargne brute (dépense obligatoire)</i>	<i>190 549 €</i>	<i>211 623 €</i>	<i>217 632 €</i>	<i>224 530 €</i>	<i>224 530 €</i>
- Remboursement des emprunts (y.c. pour tiers)	125 419 €	139 539 €	173 795 €	671 067 €	178 134 €
+ Remboursement anticipé	0 €	0 €	0 €	0 €	- €
+ Emprunts de réaménagement	0 €	0 €	0 €	0 €	- €
+ Remboursement de dette récupérable	0 €	0 €	0 €	0 €	- €
<b>= Epargne nette</b>	<b>220 066 €</b>	<b>-121 826 €</b>	<b>129 326 €</b>	<b>-110 540 €</b>	<b>381 874 €</b>

	Tableau de financement de l'investissement				
	2017	2018	2019	2020	2020 sans E. CT
+ Dépenses réelles d'équipement	1 289 722 €	1 048 627 €	2 230 231 €	995 081 €	995 081 €
+ Dépenses réelles financières d'investissement	2 154 €	14 644 €	37 763 €	1 500 €	1 500 €
+ Opérations réelles pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €	0 €	- €
+ Remboursement anticipé d'emprunt	0 €	0 €	0 €	0 €	- €
<b>= Dépenses réelles d'investissement (hors emprunts)</b>	<b>1 291 876 €</b>	<b>1 063 271 €</b>	<b>2 267 994 €</b>	<b>996 581 €</b>	<b>996 581 €</b>
+ Transferts de charges	0 €	0 €	0 €	0 €	- €
+ Travaux en régie	0 €	0 €	8 244 €	0 €	- €
+ Rectification d'exercice clos	1 291 876 €	0 €	0 €	0 €	- €
<b>= Dépenses d'investissement (hors emprunts)</b>	<b>1 291 876 €</b>	<b>1 063 271 €</b>	<b>2 276 237 €</b>	<b>996 581 €</b>	<b>996 581 €</b>
+ Dotations et subventions d'équipement	453 438 €	285 530 €	768 226 €	673 748 €	180 815 €
+ Réduction réelle des dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 €	9 860 €	9 860 €
+ Autres recettes d'investissement	6 882 €	6 882 €	6 882 €	6 882 €	6 882 €
<b>= Recettes réelles d'investissement (hors emprunts)</b>	<b>460 321 €</b>	<b>292 412 €</b>	<b>775 108 €</b>	<b>690 490 €</b>	<b>197 557 €</b>
+ Cessions d'immobilisations	81 600 €	148 992 €	280 000 €	0 €	- €
<b>= Recettes d'investissement (hors emprunts)</b>	<b>541 921 €</b>	<b>441 404 €</b>	<b>1 055 108 €</b>	<b>690 490 €</b>	<b>197 557 €</b>
<b>= Besoin total de financement</b>	<b>-749 955 €</b>	<b>-621 867 €</b>	<b>-1 221 129 €</b>	<b>-306 091 €</b>	<b>- 799 024 €</b>
+ Epargne nette	220 066 €	-121 826 €	129 326 €	-110 540 €	381 874 €
<b>= Besoin résiduel de financement</b>	<b>-529 889 €</b>	<b>-743 693 €</b>	<b>-1 091 803 €</b>	<b>-416 631 €</b>	<b>- 417 150 €</b>
+ Emprunts hors réaménagement	0 €	800 000 €	1 809 412 €	0 €	- €
<b>= Variation du fonds de roulement</b>	<b>-529 889 €</b>	<b>56 307 €</b>	<b>717 609 €</b>	<b>-416 631 €</b>	<b>- 417 150 €</b>

# Orientations stratégiques 2021

En synthèse: Politique de gestion du fonctionnement et investissements pluriannuels

# Stratégie fiscale pour Saint Valery en Caux

- Hausse des taux et des ressources (2020) Source DGFIP

2020	Taux		Produit (en €)		Charge par Hab. (INSEE 4167 hab)	Moyenne de la strate (taux ; produit /Hab)	
TH	Figé 7,69		361 430		86,74	17,02	242
TFB	11,76		668 556		160,44	14,86	220
TFNB	28,89		20 945		5,03	49,41	12

# Stratégie fiscale pour Saint Valery en Caux

## Analyse des marges de manœuvre:

- La TH est figée
- Seule la TFB a un poids financier et une marge de progression à potentiel:
  - > le taux actuel est de 11,76 % pour une moyenne de la strate à 14,86%
  - > L'enjeu est de: 668 556 €

A revoir dans un contexte COVID apaisé ?

# Options stratégiques de Gestion 2021

- Poursuivre la gestion rigoureuse et volontaire ici engagée (cf réel 2020),
- Intégrer les conséquences financières liées à la crise sanitaire avec notamment des pertes de recettes substantielles (Casino, Camping, ...).
- Mener une démarche de contrôle de gestion systématique au sein des services:
  - > respect des principes d'exécution stricte du BP et des procédures d'auto contrôle

**Ainsi, en 2021, la commune de Saint Valery en Caux doit:**

- **Poursuivre ses efforts de gestion et de maîtrise des dépenses de fonctionnement ;**
- **Maintenir la modération fiscale ;**
- **Limiter le recours à l'emprunt;**
- **Continuer à s'investir de manière dynamique dans les services à la population et la revitalisation du centre ville**

# Options stratégiques générales pour le BP 2021

- **Maintenir le cap de rigueur en fonctionnement :**

- > Encadrer strictement les dépenses réelles de fonctionnement: fluides, énergie, véhicules,
- > Régulation des dépenses de personnel,
- > Recherche de relais financier vers la CCCA et rééquilibrage des charges de centralité vers communes environnantes.

- **Sélection stricte des dépenses d'Investissement**

- > Sélectionner drastiquement les projets d'investissement avec maximisation des subventions possibles
- > Limitation aux investissements de remplacement ou avec retour
- > Apports fonds de concours si possible
- > Recherche de mutualisation sur matériel et personnel technique

 **Limitation du recours à l'emprunt au strict nécessaire au moins sur 2021**

# Options stratégiques en investissement

- **Conserver la ligne pragmatique générale d'investissement sur les projets**
- **Démarche sélective dans les remplacements de matériel et les travaux**
- **Logique d'investissements pluri-annuels traduits en PPI et AP/CP sur 4 ans mini.**
  - > Selon les résultats des études en cours (.....)**

# Annexes

.

	Tableau du fonds de roulement				
	2017	2018	2019	2020	2020 sans E. CT
+ Fonds de roulement reporté	1 437 793 €	907 616 €	963 923 €	1 681 532 €	1 681 532 €
+ Variation du fonds de roulement	-529 889 €	56 307 €	717 609 €	-416 631 €	- 417 150 €
<b>= Fonds de roulement de cloture</b>	<b>907 904 €</b>	<b>963 923 €</b>	<b>1 681 532 €</b>	<b>1 264 901 €</b>	<b>1 264 382 €</b>
PROTOCOLE DE CONTRÔLE DE L'EQUILIBRE D'EXECUTION ART. 1612-14 du CGCT	EQUILIBRE ANNUEL DU COMPTE ADMINISTRATIF VUE D'ENSEMBLE - Etat II-A1				
	2017	2018	2019	2020	2020 sans E. CT
Recettes totales de l'exercice	6 551 388 €	7 331 196 €	9 001 651 €	6 408 870 €	5 915 419 €
Dépenses totales de l'exercice	7 081 565 €	7 274 889 €	8 284 042 €	6 825 501 €	6 332 569 €
<b>Solde d'exécution</b>	<b>-530 177 €</b>	<b>56 307 €</b>	<b>717 609 €</b>	<b>-416 631 €</b>	<b>-417 150 €</b>
Fonds de roulement au 1er janvier	1 437 793 €	907 616 €	963 923 €	1 681 532 €	1 681 532 €
<b>Résultat AVANT RESTES A REALISER</b>	<b>907 616 €</b>	<b>963 923 €</b>	<b>1 681 532 €</b>	<b>1 264 901 €</b>	<b>1 264 382 €</b>
Restes à réaliser en dépenses	726 639 €	475 487 €	148 592 €	482 965 €	482 965 €
Restes à réaliser en recettes	179 939 €	84 387 €	8 868 €	2 657 €	2 657 €
<b>Résultat APRES RESTES A REALISER</b>	<b>360 915 €</b>	<b>572 823 €</b>	<b>1 541 809 €</b>	<b>784 594 €</b>	<b>784 075 €</b>
Résultat après restes à réaliser/recettes réelles de fonctionnement	6,2%	10,2%	26,1%	14,3%	14,3%
<b>Plancher du déficit global de cloture (%) (art. L 1612-14 CGCT)</b>	<b>-10,0%</b>	<b>-10,0%</b>	<b>-10,0%</b>	<b>-10,0%</b>	<b>-10,0%</b>

# Recettes de fonctionnement en synthèse

## **Sur les recettes de fonctionnement**

- o Une évolution forfaitaire des bases de 0.2% en dehors de l'évolution physique à appréhender (constructions, travaux etc...)
- o Pour les communes, le calcul le coefficient correcteur dans le cadre de la compensation de la TFPB afin de déterminer les bases de taxes foncières pour l'exercice 2021 et appréhender la compensation attendue par l'Etat
- o Le maintien des montants de DGF au niveau n-1
- o La détermination de la dotation de compensation Covid-19 pour 2021 sur la base des comptes de gestion définitifs
- o La pérennisation de la clause de sauvegarde sur les recettes fiscales, pour l'exercice 2021

# Dépenses de fonctionnement en synthèse

- Sur les dépenses de fonctionnement, il conviendra d'anticiper les dépenses supplémentaires à engager pour assurer la continuité des services publics et pour mettre en œuvre des mesures sanitaires strictes et accroître les filets de sécurité sociaux.

# Recettes d'Investissement en synthèse

## **Sur les recettes d'investissement :**

- o Maintien du taux de Fonds de Compensation à TVA à 16.404% sur les dépenses N ou N-1 en fonction des collectivités
- o Pour les engagements de programme nouveaux, un fléchage des subventions pondéré au regard de l'éligibilité de vos dépenses aux enjeux soutenus par l'action gouvernementale (croissance verte, transition écologique, habitat...)
- o Préservation des conditions financières d'emprunt pratiquées en 2020. En effet, la Banque centrale européenne (BCE) entend poursuivre sa politique monétaire expansion